Appel à candidature « Sélection des Espaces Valléens »

Candidature de la CCSPVA

Cartographie

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté Égalité Fraternité

MASSIF des ALPES
PREFET COORDONNATEUR DU MASSIF DES ALPES

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Communauté de Communes
Serre-Ponçon Val d'Avance
Riche de Natures

LE TERRITOIRE – *Périmètre de l'Espace Valléen*

Les limites intercommunales correspondent au périmètre de l'Espace Valléen. Ce périmètre a également été retenu pour la conduite du CRTE.

LE TERRITOIRE – *Parc national des Ecrins*

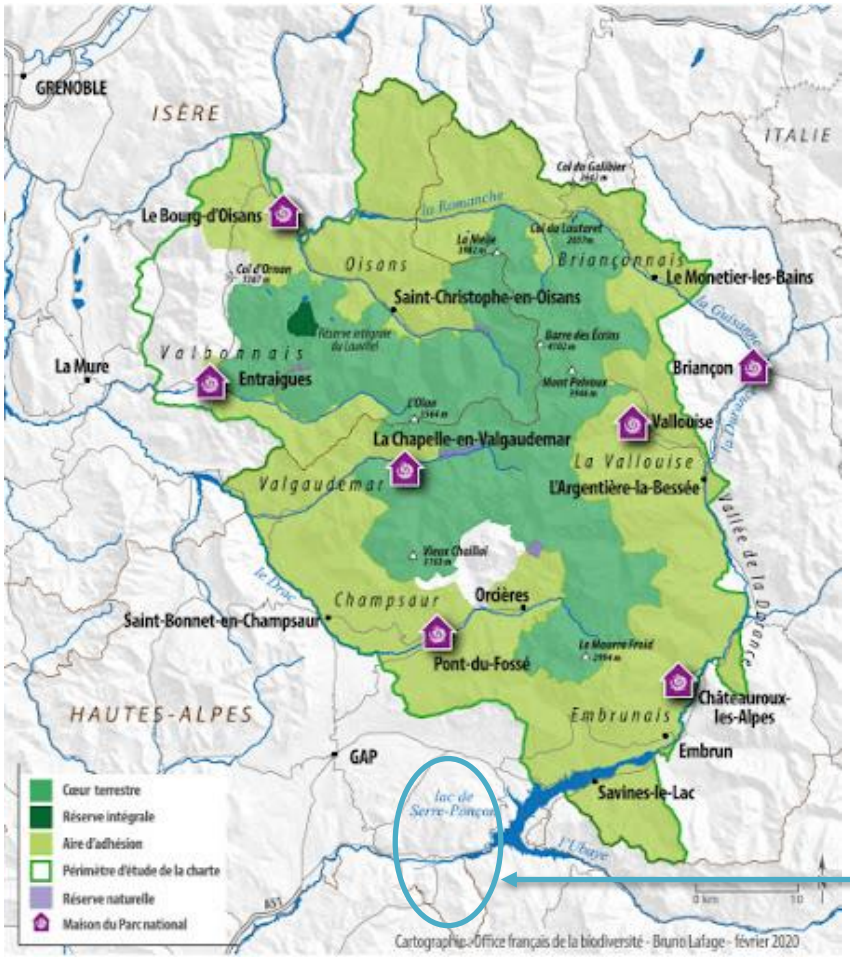

Source : http://www.parcsnationaux.fr/fr/des-decouvertes/les-parcs-nationaux-de-france/les-11-parcs-nationaux/parc-national-des-ecrins

Parc national des Ecrins

Le territoire de la Communauté de communes n'est pas couvert par le Parc National des Ecrins, pour autant son influence se fait sentir et il pourrait être intéressant de développer les échanges avec cet acteur de poids du Département.

CCSPVA

LE TERRITOIRE – *Natura 2 000*

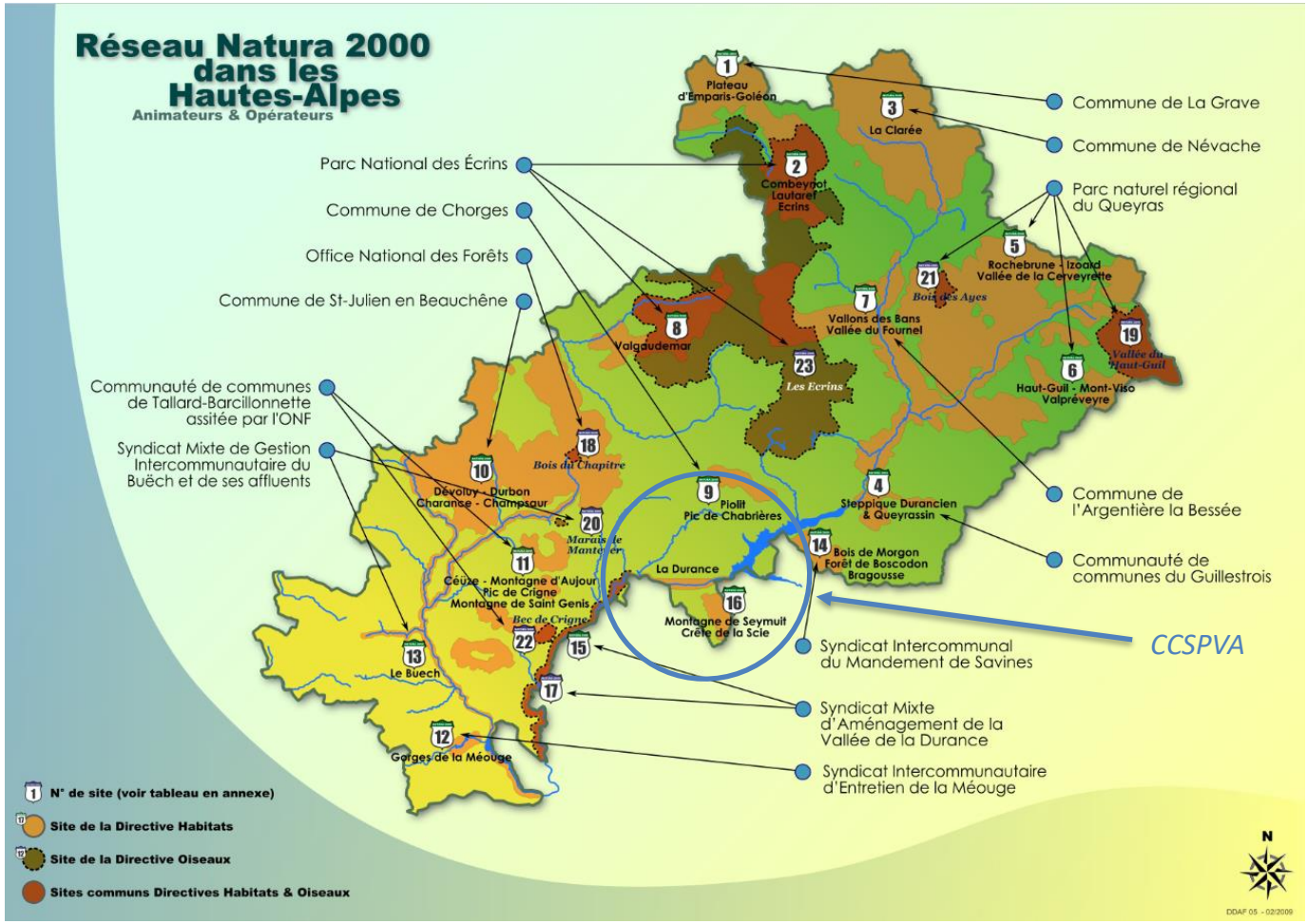

Source :http://www.hautes-alpes.gouv.fr/le-reseau-natura-2000-dans-les-hautes-alpes-a1773.html

NATURA 2000

Le territoire compte plusieurs espaces classés Natura 2000 dont le massif de Piolit Chabrières, le massif de la Montagne de Seymuit et de la Crête de la Scie ainsi que la Durance.

LE TERRITOIRE – *SCOT et Pays Gapençais*

Les périmètres du SCOT Gapençais et du Pays Gapençais se recoupent

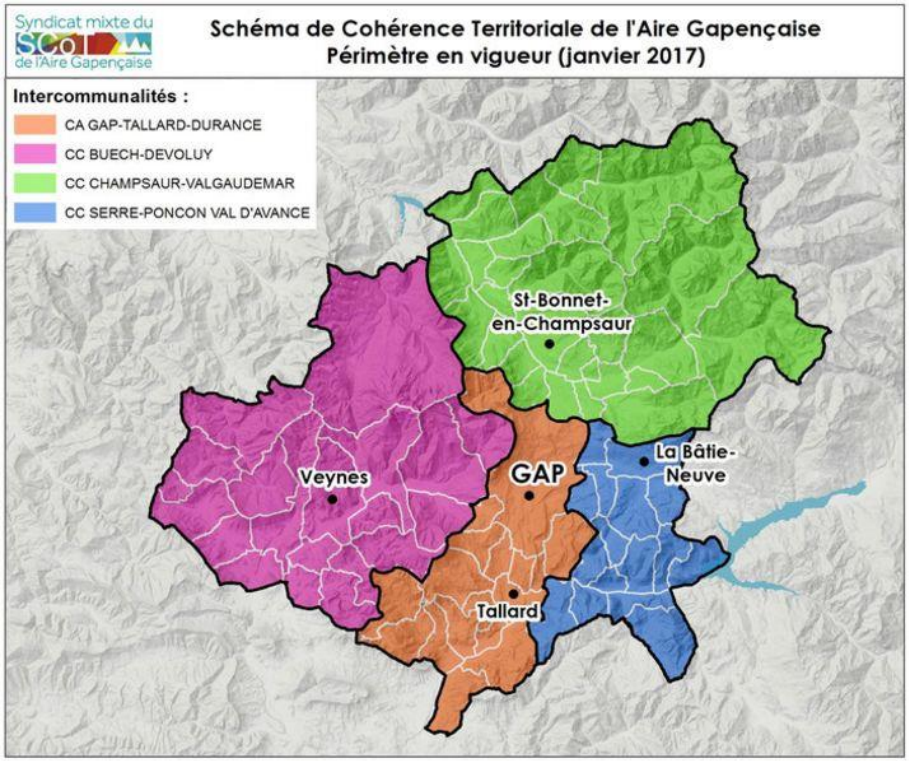

Ce périmètre a également été retenu pour la conduite des contrats de ruralité et du CRET du Gapençais